

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 11 avril 2024

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 02/04/2024

Présents : 14

Le onze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire

Votants : 14

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Sébastien RAYNAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

Pour : 14

Contre : 0

Représentés :

Abstentions : 0

Excusés : Céline HÉLIAS

Absents :

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 11 mars 2024 - DE_2024_008

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 11 mars 2024,

Le Conseil municipal,

APRES avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du lundi 11 mars 2024,

APPROUVE à l'unanimité ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL

Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 / 04 / 2024
et publié ou notifié
le 25 / 04 / 2024

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024
Date de réception de l'AR: 25/04/2024
048-200083335-DE_2024_008-DE
A G E D I